

Envoi par courriel

Montréal, le 28 septembre 2015

Madame Nicola Crawhall, Directrice adjointe

nicola.crawhall@rogers.com

Monsieur Scott McKay, Gestionnaire des programmes et des politiques, Québec

scott.mckay@qlscities.org

Madame, Monsieur,

Le Bloc Québécois vous remercie pour votre lettre partageant vos préoccupations pour la campagne électorale fédérale 2015.

Sujet 1 Carpes asiatiques

Le Bloc Québécois a déjà fait la preuve de son leadership dans la lutte pour la protection de l'environnement. Il en est de même pour la protéger le bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent contre l'arrivée des carpes asiatiques. Le Bloc Québécois appuiera toute mesure visant à augmenter les budgets alloués à la surveillance de la progression des carpes asiatiques vers les Grands Lacs et au renforcement des installations en place pour prévenir le passage des carpes asiatiques dans le lac Michigan et collaborera activement avec les gouvernements concernés impliqués et votre organisation pour mettre en œuvre une solution durable.

Sujet 2 Transport ferroviaire de pétrole

Le Bloc Québécois est très préoccupé par la question de la sécurité ferroviaire et a talonné sans arrêt le gouvernement du Canada pour qu'il resserre rapidement les mesures de sécurités applicables.

En ce sens, le Bloc Québécois exige que les mesures suivantes soient immédiatement mise en œuvre :

- Interdire dans les six mois l'utilisation des vieux wagons DOT-111, comme ceux qui ont détruit Lac Mégantic, pour le transport de produits toxiques ou dangereux;
- Interdire dans les six mois l'utilisation des wagons DOT-111 de deuxième génération¹ pour le transport des produits pétroliers les plus explosifs et le pétrole bitumineux et interdire leur utilisation pour le transport de tous les produits toxiques ou dangereux dès la fin de 2018;

¹ Il s'agit de wagons DOT-111 dont les extrémités ont été renforcées par un bouclier protecteurs mais dont la citerne est aussi mince que les modèles plus anciens.

- Mettre fin à l'autoréglementation des compagnies ferroviaires qui fait en sorte qu'elles décident elles-mêmes des règles qui s'appliquent à elles;
- Quadrupler le nombre d'inspections et augmenter considérablement les amendes en cas de contravention pour s'assurer que les règles soient respectées.
- Faire payer l'embauche des inspecteurs supplémentaires de Transport Canada aux entreprises ferroviaire par une taxe spéciale sur le transport de produits dangereux.
- Exiger des compagnies ferroviaires qu'elles obtiennent l'autorisation du gouvernement du Québec avant de faire circuler un train-bloc pétrolier, pour que celui-ci ait la capacité de se coordonner avec les municipalités et mettre en place les mesures nécessaires à la sécurité publique.

Cette liste n'est pas exhaustive et le Bloc Québécois est tout à fait disposé à travailler avec votre organisation pour améliorer la sécurité de nos villes établies près d'une voie ferrée.

Sujet 3 : Éléments nutritifs

Le Bloc Québécois exige un réinvestissement de la part du gouvernement fédéral, mais aussi que les sommes réinvesties soient transférées directement au gouvernement du Québec pour permettre au ministère québécois de l'environnement les ressources pour appliquer son propre plan de lutte aux cyanobactéries et d'assumer ainsi pleinement sa mission de protection des cours d'eau.

Quant à la problématique du phosphore en particulier, dès le 12 juin 2007, le Bloc Québécois faisait adopter par le Comité de l'environnement une motion demandant « au gouvernement de modifier le Règlement sur la concentration en phosphore afin d'éliminer progressivement la concentration de phosphore dans les détergents pour lave-vaisselle et les détergents pour buanderie et que rapport de l'adoption de cette motion soit fait à la Chambre à la première occasion. »

Le Bloc Québécois a alors déposé un projet de loi en ce sens en 2008 : **C-469 modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (utilisation de phosphores)**. Ce projet de loi visait alors à éliminer complètement l'utilisation des détergents contenant des phosphores afin justement de réduire leur présence dans nos cours d'eau. Le Bloc Québécois appui donc toute mesure visant à réduire les charges en phosphore dans nos cours d'eau, comme se sont engagé les États du Michigan, de l'Ohio et l'Ontario.

Par ailleurs, vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : www.blocquebécois.org

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe 2015 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2A 1B4